

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 17 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absent excusé : PARISCOAT Dominique



DELBU2023-01-001

Culture - Convention de fonctionnement MILMARIN : avenant n°2

En 2017, le projet intercommunal Milmarin voit le jour. L'un de ses 4 espaces de découvertes est consacré à l'histoire de la grande pêche au large de Terre-Neuve et Islande, en partenariat avec l'association Plaeraneg Gwechall.

En juin 2017, deux conventions encadrant ce partenariat sont établies :

- Une convention de mise à disposition de 100m² au sein de l'équipement intercommunal au profit de l'association et de son musée Mémoire d'Islande
- Une convention de fonctionnement qui fixe le cadre quotidien du partenariat : horaires et périodes d'ouverture, fonctionnement de l'accueil et de la billetterie, de la communication, réunion annuelle, etc.

Cette convention de fonctionnement a été révisée en 2019 pour 3 années et est arrivée à son terme en juillet 2022. Son prolongement a été validée par un 1^{er} avenant validé en Bureau communautaire du 28 juin 2022 et portant son terme au 31 décembre 2022.

Afin de prendre le temps nécessaire à la réécriture du partenariat, et pour faire concorder et fusionner la convention de fonctionnement avec la convention de mise à disposition, il est proposé de prolonger la convention de fonctionnement par un avenant n°2 prolongeant le partenariat jusqu'au 31 mars 2023.

Vu la délibération DELBU20190749 du Bureau de l'Agglomération du 9 juillet 2019 sur la convention de fonctionnement avec l'association Plaeraneg Gwechall ;

Vu la délibération DELBU2022-06-067 du Bureau de l'Agglomération du 28 juin 2022 sur l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement avec l'association Plaeraneg Gwechall ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De se prononcer favorablement sur la prolongation à l'avenant de la convention de fonctionnement liant Milmarin à l'association Plaeraneg Gwechall .
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

